



Problèmes avec le renouvellement de titre de séjour (Licenciement)

Par **Tikchzmitte**, le **05/06/2024** à **22:25**

Bonjour à tous,

Je suis de nationalité marocaine et je vis en France avec un titre de séjour mention "Salarié" qui arrive à expiration le 26 juin. J'ai déposé une demande de renouvellement il y a quatre mois, mais après un retour de la préfecture me demandant des fiches de paie supplémentaires (non mentionnées initialement dans la liste des documents requis), j'ai envoyé les documents demandés le 18 avril.

À ce jour, je n'ai toujours pas reçu de récépissé ni aucune réponse de la préfecture malgré mes multiples tentatives de contact par mails et appels téléphoniques. La préfecture ne prend pas non plus de rendez-vous actuellement. Mon employeur m'indique qu'il sera contraint de me licencier si mon titre de séjour expire sans être renouvelé.

Avez-vous des conseils ou avez-vous vécu une situation similaire ? Comment puis-je obtenir un récépissé ou accélérer le processus avec la préfecture ? Toute aide serait grandement appréciée.

Merci d'avance pour votre support.

Par **Visiteur**, le **06/06/2024** à **07:17**

Bonjour

La préfecture a 4 mois, si vous n'obtenez toujours pas de réponse après ce délai, cela devient un refus implicite et vous pouvez envisager de former un recours administratif ou contentieux.

Avez-vous écrit en recommandé à la préfecture pour demander des nouvelles de votre dossier ?

Dans tous les cas il faudrait vous faire aider par une association spécialisée EN DROIT DES ETRANGERS ou un avocat.